



Réflexions et propositions présentées par TNE/OE.

Nous nous félicitons de voir le débat s'ouvrir très largement en France sur les questions soulevées par la transition énergétique au carrefour de deux autres enjeux forts de notre temps : les inégalités territoriales et le respect des citoyens ruraux, ainsi que la participation du public à la décision en matière environnementale (convention d'Aarhus).

Notre collectif régional rassemble 160 fédérations départementales, collectifs et associations, œuvrant pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants. TNE/OE s'est donné pour buts de soutenir l'action des associations locales et d'être un interlocuteur crédible des acteurs régionaux et des autorités, **pour une politique énergétique respectueuse de la vie des territoires ruraux d'Occitanie**. En effet, depuis plus d'une décennie, les projets éoliens se sont multipliés d'une manière totalement anarchique et de nombreux habitants se sont insurgés contre cette irruption agressive dans leur cadre de vie. TNE/OE a la volonté de participer à **une transition écologique sincère et solidaire**.

Premier constat : Depuis plusieurs années nous alertons les autorités locales et régionales, les collectivités, nos concitoyens, sur les effets d'une absence de politique cohérente dans le domaine de l'énergie. Un exemple frappant : les aberrations commises, par absence totale de planification des implantations d'installations industrielles de production électrique, notamment éoliennes : mitage des territoires, dispersion dans des zones éloignées des centres de consommation, dégradation de milieux naturels jusqu'ici préservés, raccordements au réseau extrêmement coûteux. Tout ceci en l'absence d'une évaluation des coûts-bénéfices pour la Nation et pour les territoires impactés. Nos alertes restent sans effet. **Nous ne sommes pas entendus**, malgré toutes les démarches entreprise depuis près d'une décennie auprès des élus, des préfets, des services de l'Etat, nos actions devant la justice administrative, et nos manifestations toujours pacifiques.

Deuxième constat : Habitants des territoires ruraux, du fait de l'histoire ou de choix personnels, **nous sommes directement impactés** par l'irruption d'aménagement lourds et onéreux dont l'efficacité n'a jamais été démontrée (de nombreux experts ont même démontré le contraire) qui se traduisent en outre par des taxes mal comprises, mal expliquées, injustement réparties tant dans leur assiette que dans leur affectation. Quant à la « manne » éoliennes (location des terrains d'implantation, fiscalité et compensations diverses), elle n'est qu'un argument commercial des promoteurs éoliens, appât pour des particuliers et des collectivités en difficultés financières, produit des inégalités et des rivalités, des déchirures sociales au sein de nos villages. Pendant ce temps, les impacts négatifs se multiplient sur l'environnement, sur le patrimoine paysager, naturel et historique des territoires, sur la qualité de vie en milieu rural et sur la facture énergétique. La seule solution proposée pour résoudre ces tensions vise à transformer les citoyens voire les collectivités elles-mêmes en actionnaires de ce qu'on appelle « l'éolien participatif », en les faisant bénéficier d'une parcelle des profits financiers d'une industrie éolienne généreusement subventionnée. Nous rappelons qu'il n'existe actuellement aucun critère social dans la réglementation relative aux installations éoliennes, en dehors de la très contestable distance de 500 m entre éoliennes et habitation, immuable alors que la taille et la puissance des aérogénérateurs augmentent d'année en année et qui ne tient pas compte de l'avis émis par l'Académie de Médecine le 9 mai 2017.

Troisième constat : Il faut absolument sortir du piège étroit de la « transition énergétique » qui enferme la réflexion dans une vision très réductrice et trop marquée par des regards étrangers à la ruralité. La problématique de l'énergie s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus large puisqu'il s'agit de mettre en question et de renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Le monde rural, en première ligne de responsabilité pour la protection des biens communs (eau, sol, énergie...) et pour leur réappropriation au niveau local contre leur accaparement spéculatif, est déjà entré en **transition** : sociale, par l'expérimentation (timide) de nouvelles formes de relations entre élus et citoyens, économique (circuits courts, monnaie locale...), écologique (agriculture bio, agro-écologie, initiatives pour la biodiversité, préservation de zones humides...) et énergétique puisqu'il est le principal pourvoyeur en énergie renouvelable. Or, en retour, le monde rural ne perçoit que

dégradation des conditions de vie et des services de proximité, publics ou privés, ainsi qu'une arrogance frisant le mépris de la part des opérateurs et des aménageurs.

Quatrième constat : Sous couvert de « croissance verte », des sommes énormes et des privilèges exorbitants ont été accordés au profit des investisseurs et industriels de l'éolien : passe-droits en matière de réglementation sanitaire et environnementale, avantages financiers et fiscaux, limitations du droit d'expression des citoyens et de recours devant la justice administrative. Il est urgent de rééquilibrer les politiques de l'énergie, au niveau national, régional et local. Une priorité absolue doit être donnée à la réduction de la précarité énergétique. La baisse progressive du recours aux énergies fossiles constitue un objectif majeur. On doit en conséquence faire davantage pour aider nos concitoyens à améliorer l'isolation de leur logement et leur mode de chauffage et pour rendre les déplacements (des personnes et des marchandises) moins coûteux, moins polluants et moins consommateurs d'énergie, en adoptant des dispositions collectives et individuelles plus ambitieuses. Les incitations doivent précéder les sanctions financières et non l'inverse.

Il faut enfin que les choix en matière d'énergies renouvelables soient faits en adoptant des critères d'acceptabilité par la population, d'efficacité technique et économique, de compatibilité avec la préservation des paysages et de l'environnement, de respect de la vitalité et de l'attractivité des territoires ruraux.

Cinquième constat : La participation est un droit fondamental du citoyen et **un gage de réussite de la transition écologique**. Elle est le moyen d'apprendre ce que signifie être citoyen et comment le devenir. Pourtant les pratiques actuelles en offrent trop souvent la caricature : parodies d'enquêtes publiques, que l'on voudrait même dématérialiser, déni du droit d'accès aux dossiers des projets ayant un impact environnemental, absence de réponse des administrations ou autorités aux courriers qui leur sont adressés, **Supposer que l'on peut compenser monétairement toute atteinte au bien-être revient à renforcer le pouvoir discrétionnaire de l'argent : c'est donc tout sauf un choix politiquement neutre.**

... Les pouvoirs publics à tous les niveaux se doivent de respecter la dignité et les conditions de vie des habitants des espaces ruraux, car ce sont eux qui font vivre ces territoires, sans toujours bénéficier en retour d'un niveau convenable de services de proximité. Les citoyens doivent pouvoir participer à toute décision concernant des projets, notamment énergétiques, en commençant par une information complète et honnête. Les projets d'aménagement en général, l'implantation des équipements de production d'énergie renouvelable en particulier (et notamment l'éolien industriel du fait de son gigantisme) introduisent une modification des milieux. Ces modifications peuvent être mal ressenties lorsque de tels projets font irruption en dehors des zones habituelles d'industrialisation, dans des zones rurales préservées où elles vont créer de nouvelles contraintes et des nuisances probables. Plus tôt et plus complètement les citoyens seront informés de la teneur d'un projet, plus vite seront décelées des anomalies qui peuvent échapper aux services instructeurs et formulées des propositions constructives. On évitera les conflits sociaux et les ressentiments à l'égard de projets passés en force. On économisera aussi bien du temps et de l'énergie dans la réalisation de projets dont l'intérêt général sera reconnu. Les citoyens sont compétents pour analyser les modifications pouvant résulter de la mise en œuvre de tels projets. Ils connaissent concrètement leur environnement direct, la qualité de vie et les aménités du territoire, constitutives de ses atouts et de son attractivité. Ils sont en mesure d'appréhender un projet non pas d'un point de vue strictement technique ni politique, mais principalement sous l'angle des enjeux spécifiques de leur territoire. Les « savoirs populaires », tirés de l'expérience de terrain et des usages, ont une valeur propre, bien que souvent ignorés et méprisés par les modes de penser dominants. Enfin, de nombreuses connaissances techniques sont désormais disséminées et accessibles aux citoyens qui sont capables de les analyser et de les utiliser pour contribuer à l'élaboration des projets ou participer à leur amélioration.

Nos propositions :

Le collectif régional Toutes Nos Energies – Occitanie Environnement a rédigé un document de présentation de l'ensemble de ses réflexions et propositions en matière de transition énergétique intitulé REPOSTA. Il a été présenté aux autorités régionales d'Occitanie (Région et Etat). En référence à cette démarche, nous présentons ici quelques propositions.

Sur la mise en œuvre de la politique énergétique :

- **Instaurer un moratoire sur les autorisations d'éoliennes industrielles dans les zones rurales** et réorienter les opérateurs vers les zones industrielles et portuaires.
- **Renforcer la réglementation sur les émissions sonores des centrales éoliennes** en prenant en compte les basses fréquences audibles et les infrasons dont l'émission augmente avec la puissance des aérogénérateurs.

- **Mettre en place une évaluation** sociale, économique et environnementale des programmes éoliens réalisés à ce jour.
- Mettre en place **des critères socio-économiques pour les projets énergétiques**, à titre d'exemple : adaptation des projets aux caractéristiques du territoire d'implantation (ressources locales, patrimoine paysager, biodiversité...); effet potentiel sur l'attractivité territoriale ; qualité du service rendu au citoyen - énergie locale, autonome, stable ; qualité environnementale (impact air, CO2, eau, biodiversité...); économie des ressources rares, importées ; efficacité économique : équité entre les citoyens ; sobriété et efficacité énergétique; adéquation au niveau d'investissement consenti, sans subvention durable
- Développer la production de chaleur renouvelable (thermique solaire, géothermie...) dont l'efficacité économique et écologique est certaine, plutôt que le tout électrique.
- Limiter la vitesse sur les autoroutes à 120 km/h (comme chez nos voisins belges et espagnols), mesure qui entrainerait des économies considérables et minimiserait l'effet de la limitation à 80km/h sur le réseau secondaire, vécue comme discriminatoire à l'égard des ruraux.
- **Assurer l'accès aux dossiers** de tout projet pouvant avoir un impact sur l'environnement, dès leur dépôt en par le pétitionnaire auprès de l'administration compétente même si celle-ci estime que le dossier serait encore incomplet, ce qui constitue un droit régulièrement affirmé par la CADA.
- Rendre accessibles au public les études de suivi d'impact des installations énergétiques en phase d'exploitation (études sonores, mortalité aviaire et chiroptères).

Sur la participation des citoyens :

- **Abroger l'article 4 du décret n° 2018-1054 du 29 novembre 2018 relatif aux éoliennes terrestres** en rétablissant l'accès au tribunal administratif et les 2 niveaux de recours dans les affaires relatives aux projets éoliens
- **Redonner sens aux enquêtes publiques** par une meilleure écoute des citoyens et de leurs propositions alternatives, par une prise en compte par les autorités des avis émis par les commissions d'enquête. les avis défavorables et les réserves devraient être systématiquement suivis, ou, à défaut, leur non prise en compte explicitement motivée.
- Abroger le décret relatif à l'expérimentation prévue à l'article 56 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance et à diverses dispositions relatives à la participation du public en renonçant à l'idée de dématérialiser les enquêtes publiques.
- Exiger des responsables politiques à tous les niveaux (national, régional, départemental, EPCI, communal) qu'ils répondent aux questions qui leur sont posées par les citoyens et engagent un dialogue direct, plutôt que de se réfugier derrière des adresses mails génériques, boîtes contact, et numéros de téléphone standards.
- Permettre aux personnes et à leurs associations de communiquer aux membres des **commissions départementales de la nature des sites et des paysages** (CDNPS) tous éléments d'information qui peuvent éclairer leur délibération.
- Valoriser la participation des citoyens aux projets qui ne saurait se réduire à une forme d'actionnariat financier en introduisant des **indicateurs de participation** dans l'analyse des projets ayant un impact sur l'environnement (par exemple : participation effective des citoyens, en tant que partenaires des politiques, au processus de décision sur les projets relatifs à la transition énergétique, prise de responsabilité des citoyens en tant que partenaires égaux dans la gestion de ces projets)

Face à la radicalité des mutations sociétales à accomplir, la transition ne sera « écologique et solidaire », au sens strict des termes, que si elle est appropriée par les citoyens. Nous espérons que les consultations ouvertes sous la pression de la rue permettront de créer les conditions d'une véritable participation citoyenne et déboucheront sur une révision honnête, à tous les niveaux, des politiques publiques en faveur de cette transition.

Collectif TNE Occitanie Environnement (contact@toutesnosenergies.fr, 06 63 68 22 86)